

Syndicat Mixte de lutte contre les inondations dans la vallée de l'Orne et son bassin versant

Comité Syndical du 10 mars 2023

PROCES-VERBAL

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations dans la Vallée de l'Orne et son Bassin Versant, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, le vendredi 10 mars 2023 à 12h30 dans les locaux de la mairie de Bénouville, place de la Libération à Bénouville (14970), sous la présidence de Patrick LEDOUX, Président.

Date de la convocation : 02 mars 2023

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de membres présents	14
Nombre de pouvoirs	5
Nombre de votants	19

Présents : Mme Florence BOULAY, Mme Valérie DESQUESNE, M. Ludovic ROBERT, M. Dominique ROSE, M. Ludwig WILLAUME, M. Romain BAIL, M. Christian DELBRUEL, M. Pascal HOORELBEKE, Mme Clémentine LE MARREC, Mme Nadine LEFEVRE, M. Patrick LEDOUX, Mme Ghislaine RIBALTA, M. Serge RICCI, M. Morgan TAILLEBOSQ.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Clara DEWAELE (pouvoir à Mme Florence BOULAY), M. Michel FRICOUT (pouvoir à M. Ludovic ROBERT), M. Patrick JEANNENEZ (pouvoir à Mme Valérie DESQUESNE), Mme Julie CALBERG-ELLEN (pouvoir à M. Ludwig WILLAUME), M. Cédric CASSIGNEUL (pouvoir à M. Patrick LEDOUX).

Excusés : Mme Alexandra BELDJOUDI, M. Bruno FRANCOIS, M. Jean-Yves HEURTIN, M. Joël JEANNE, M. Jean-Pierre ISABEL.

Le quorum a été constaté à l'ouverture de la séance et avant l'examen de chaque délibération.

Mme LE MARREC est nommée secrétaire de séance.

M. LEDOUX rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 23 décembre 2022
- Débat d'Orientation Budgétaire
- Autres points :
 - Attributions du président exercées par délégations
 - Travaux du bureau depuis le précédent comité syndical
 - Compte-rendu d'activités 2022
 - Questions diverses

I) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 23 décembre 2022

Le procès-verbal n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

II) Délibération N°CS 23-01-01 : débat d'orientation budgétaire 2023

Contexte

Le syndicat mixte de lutte contre les inondations, créé en 1996, a établi un programme d'aménagements de prévention des inondations dont les travaux ont été réalisés il y a une vingtaine d'années, entre 2002 et 2006. Le syndicat doit ainsi prendre en compte, depuis quelques années, les effets du vieillissement des aménagements et des équipements.

Par ailleurs, le syndicat, en tant que gestionnaire des digues de Louvigny, Fleury-sur-Orne, Caen Prairie et Caffarelli/Montalivet (Caen, Mondeville), doit également assurer les obligations qui s'imposent, à savoir d'une part la gestion, l'entretien et la surveillance en toutes circonstances des ouvrages et d'autre part leur régularisation en tant que systèmes d'endiguement via la constitution de dossiers de demande d'autorisation au titre du décret « digues ».

En 2023, il est notamment prévu :

- le renouvellement du vérin de la vanne n°1 du canal Victor Hugo qui a vocation à évacuer le surplus de débit de l'Orne en crue dans le canal maritime. En effet, les tiges des vérins ont montré des signes de corrosion, qui ont conduit à un programme de renouvellement sur 3 ans (2021 : vérin n°1 du déversoir du Maresquier, 2022 : vérin n°2 du canal Victor Hugo) ;
- des travaux de réparation de la digue de l'Île Enchantée à Fleury-sur-Orne, suite à la constatation en septembre 2022 de la présence de plusieurs fontis (effondrements localisés) liés à la dégradation de souches anciennes ;
- La poursuite de l'étude sur les systèmes d'endiguement, en vue du dépôt d'ici juin 2023 des dossiers de demande d'autorisation, à l'état actuel, des secteurs de Fleury-sur-Orne et de Caffarelli/Montalivet (les dossiers pour Louvigny et Caen Prairie ont quant à eux été déposés en décembre 2021) ;
- La réalisation des dossiers d'autorisation état projeté des systèmes d'endiguement de Fleury et de Caffarelli/Montalivet, lesquels nécessiteront des travaux majeurs pour garantir les niveaux de protection initialement définis (recul et reprise de la géométrie de la digue de Fleury, remise à niveau des zones de tassement des digues des cours Caffarelli et Montalivet).

Enfin, dans le cadre du protocole d'accord du déversoir du Maresquier, une indemnisation du préjudice financier subie par le syndicat a été convenue avec les entreprises SETEC et BOUYGUES TP. Les versements ont été perçus : celui de SETEC a été encaissé sur le budget 2022, celui de BOUYGUES TP l'est sur le budget 2023.

Section de fonctionnement

Compte tenu de l'activité du syndicat mixte, les principales dépenses de fonctionnement restent consacrées à la maintenance, l'exploitation (gestion par les équipes des Ports de Normandie) et l'auscultation des ouvrages, ainsi qu'au remboursement des intérêts des emprunts.

➤ En fonctionnement, les dépenses comprennent ainsi principalement :

- Dépenses liées au fonctionnement « courant » (entretien, contrôle et gestion des ouvrages, énergie, assurances, exercice de montage des Aqua-barrières, études, honoraires...),
- Provisions pour crues,
- Fourniture de petits équipements (en particulier pour les automatismes),
- Frais de personnel et indemnités des élus,
- Intérêts des emprunts,
- Amortissements,
- Autofinancement.

Au vu des éléments de contexte budgétaire, la provision pour crues peut être reconduite cette année à hauteur de 150 000 € (dépenses évaluées pour une « crue type moyenne »), alors qu'elle avait dû être revue à la baisse en 2022.

A noter que suite au préjudice financier du Maresquier et à la signature d'un protocole d'accord une partie des remboursements prévus ont été perçus pour 467 134,44 € sur l'exercice 2022, le solde est prévu à hauteur de 570 582,76 € sur 2023.

Section d'investissement

➤ En investissement, les dépenses prévues pour 2023 concernent principalement les postes suivants :

- Remboursement du capital des emprunts,
- Renouvellement du vérin de la vanne n°1 Victor Hugo,
- Solde du marché de renouvellement des automatismes,
- Travaux de réparation des fontis de la digue de Fleury-sur-Orne,
- Renouvellement de capteurs de position de vannes,
- Poursuite de l'étude d'autorisation des systèmes d'endiguement engagée en 2020,
- Réalisation des dossiers d'autorisation pour les futurs travaux de confortement des digues de Fleury-sur-Orne et de Caffarelli/Montalivet,
- Création d'un site internet, en particulier pour satisfaire aux exigences de publicité des actes,
- Reprise du terrassement de la zone de stockage des Aqua-barrières pour limiter les remontées d'humidité.

La réalisation de certaines de ces actions engageait sur plusieurs années, faisant l'objet d'une autorisation de programme. Le tableau ci-dessous peut être établi à partir des éléments connus à ce jour.

	Réalisés	BP + RP
	2022	2023
Renouvellement des automatismes	56 408,46	10 809,01
Autorisation des systèmes d'endiguement	29 505,22	93 678,96
TOTAL	85 913,68	104 487,97

Les recettes d'investissement sont composées principalement de l'autofinancement, du FCTVA récupéré de l'exercice 2021 et d'une subvention du Fonds Barnier pour l'étude d'autorisation des systèmes d'endiguement.

Compte tenu de tous ces éléments, le syndicat a sollicité la Communauté urbaine et le Conseil Départemental pour une participation de 450 000 € pour 2023.

Le Comité Syndical prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2023.

Echanges

Aucune observation.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité cette délibération.

III) AUTRES POINTS

Attributions du Président exercées par délégation

M. LEDOUX rend compte des attributions exercées :

1/ Marchés et avenants conclus entre le 29 novembre 2022 et le 1^{er} mars 2023

Numéro	Objet du marché	Nom du titulaire	Montant	Date de notification
221003	Mise en œuvre de protections amovibles contre les inondations à Louvigny	SADE / SAUR / FLORO TP	175 032,82 € HT (selon Détail Quantitatif Estimatif - durée : 18 mois + 2 fois renouvelable 12 mois)	29/11/2022
221005	Assurance lot 1 – Dommages aux biens	ASSUREXCEL / MMA	140 236,70 € TTC (sur 5 ans)	23/12/2022
221006	Assurance lot 2 – Responsabilité générale et protection juridique personne morale	PNAS / AREAS - CFDP	9 430,15 € TTC (sur 5 ans)	23/12/2022
221007	Assurance lot 3 – Protection juridique personnes physiques	ASSUREXCEL / COVEA PJ	1 037,50 € TTC (sur 5 ans)	23/12/2022
231001	Travaux d'urgence digue de Fleury-sur-Orne	SAS LAFOSSE ET FILS	11 580 € HT	06/01/2023

2/ Autres attributions exercées entre 29 novembre 2022 et le 1^{er} mars 2023

Règlement des frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts :

Objet	Nom	Montant	Date de mandat
Avocat barrage Maresquier	SYMCHOWICZ-WEISSBERG & ASSOCIES	3 372,50 € HT	06/12/2022

Mme DESQUESNE demande si le syndicat a constaté une augmentation de la cotisation d'assurance dans le cadre du nouveau marché.

M. LEDOUX et M. LEMESLE indiquent que la cotisation de l'assurance dommage aux biens a subi une augmentation mais plutôt modérée. M. LEDOUX ajoute que l'appel d'offres a été lancé en milieu d'année 2022 mais que si cela intervenait maintenant, l'augmentation serait plus forte.

Travaux du bureau depuis le précédent comité syndical

M. LEDOUX rend compte des travaux du bureau syndical :

Réunion du Bureau Syndical du 1^{er} mars 2023 :

- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 : présentation et échanges sur le projet de délibération
- GOUVERNANCE GEMAPI BASSIN DE L'ORNE DANS LE CALVADOS : point d'étape sur les positionnements des EPCI suite à l'étude SMLCI de 2018-2020
- PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS : point sur la réunion d'information du Préfet du 18/01/2023

Rapport d'activités 2022

M. LEDOUX invite M. LEMESLE à présenter le rapport d'activités 2022 du SMLCI. M. LEMESLE expose les éléments du rapport, joint en annexe.

M. BAIL intervient concernant le confortement du déversoir du Maresquier. Au-delà de l'aspect technique des travaux ou de l'alternat de circulation géré de manière satisfaisante, il demande si les édicules techniques installés en tête de pile pour accueillir les équipements de manœuvre des vannes sont voués à rester en l'état. Il souligne notamment la modification de paysage engendrée par le projet, bien qu'il se situe à l'entrée d'une zone portuaire.

M. LEMESLE indique que ces édicules techniques sont voués à être pérennes. Initialement, les équipements étaient installés dans des fosses situées dans les piles de l'ouvrage. Mais elles ont été comblées de béton car elles seront traversées par les tirants métalliques de pré-contrainte.

M. LEDOUX propose que le syndicat se rapproche des entreprises pour travailler à l'amélioration de l'esthétisme des édicules techniques, en lien avec la mairie de Ouistreham.

Mme RIBALTA demande si le planning prévisionnel des travaux du Maresquier est respecté.

M. LEMESLE confirme qu'à ce jour l'avancement du projet suit le calendrier initialement défini. Il pointe toutefois une difficulté technique sur l'un des sondages d'instrumentation qui va entraîner un retard de cet atelier. A ce stade, cette difficulté ne devrait toutefois pas être préjudiciable au calendrier d'avancement global du projet.

Concernant la réflexion en cours sur la gouvernance GEMAPI du bassin versant de l'Orne, M. LEDOUX indique qu'il existe une perspective de continuité de gestion le long de l'axe Orne, depuis l'amont du département du Calvados jusqu'à l'embouchure du fleuve. La CDC Cingal Suisse Normande doit encore se positionner pour confirmer cette possibilité. La

solution préférentielle de structuration serait de s'appuyer sur le SMLCI pour le faire évoluer en un syndicat à la carte.

Prochain comité syndical

M. LEDOUX indique que la date du prochain comité syndical a dû être décalée, car elle était concomitante à celle du comité syndical de Caen Normandie Métropole. Elle est donc fixée au 5 avril 2023 à 12h30 à la salle des fêtes de Louvigny.

Questions diverses

M. WILLAUME demande depuis combien de temps les protections anti-inondation n'ont-elles pas été montées à Caen. Il s'interroge par ailleurs sur la difficulté que pose le déplacement des ouvertures batardables dans le cadre du projet d'aménagement de la place Foch à Caen.

M. LEMESLE indique que la DMEEP de Caen la mer l'a informé avoir réalisé par le passé différents exercices d'installation des batardeaux. Il rappelle que le matériel est stocké au centre technique de la Cotonnière. Concernant l'éventuelle modification au niveau du système de protection place Foch, il précise que s'agissant d'un ouvrage d'endiguement classé, les travaux, selon leur nature, peuvent relever d'un régime d'autorisation environnementale. Il n'est pas impossible de faire évoluer les ouvertures mais cela demande de recourir à un maître d'œuvre agréé et potentiellement de monter un dossier d'autorisation.

M. LEDOUX clôt la séance.

Le Président de la séance

Patrick LEDOUX

La Secrétaire de la séance



Clémentine LE MARREC